



MRC DE ROUSSILLON

La Commission de consultation  
pour le projet de  
schéma de couverture de risques incendie

# Rapport sur les consultations publiques

Le 27 août 2012



MRC DE ROUSSILLON

RAPPORT  
de la  
**COMMISSION DE CONSULTATION**  
**POUR LE PROJET DE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE**  
**DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE ROUSSILLON**  
(Août 2012)

---

Lundi, le 27 août 2012.

Introduction

En 2001, la MRC de Roussillon a entrepris une démarche pour l'élaboration d'un schéma de couverture de risques incendie, conformément aux exigences de la *Loi sur la sécurité incendie*. À la suite d'un important travail de concertation avec ses municipalités membres, un projet de schéma de couverture de risques incendie a été élaboré et fait maintenant un large consensus parmi les intervenants visés. La MRC a donc créé en juin, via sa résolution 2012-208-T, une commission de consultation en vue de répondre aux exigences de l'article 18 de ladite loi. La présente se veut le rapport des travaux de la Commission de consultation sur le projet de schéma de risques incendie que le Conseil des maires de la MRC envisage d'adopter.

Les membres de la Commission de consultation

La Commission de consultation chargée de consulter les personnes et organismes résidant sur le territoire de la MRC de Roussillon est formée des membres élus suivants :

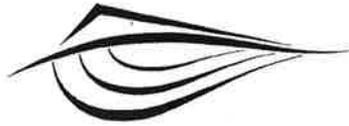
- Mme Nathalie Simon, préfète et mairesse de Châteauguay,
- M. Gilles Meloche, vice-préfet pour le secteur Est et maire de Delson,
- M. Gilles Yelle, vice-préfet pour le secteur rural et maire de Saint-Isidore.

De plus, la Commission était appuyée par les personnes techniques suivantes :

- M. Michel Lussier, chargé de projet de la MRC pour l'élaboration du schéma de couverture de risques incendie de la MRC, et Directeur du Service d'incendie de Châteauguay,
- M. Patrick Desmarais, Chef aux opérations au Service de sécurité incendie de Châteauguay,
- M. Pierre Largy, Secrétaire de la Commission et Directeur général de la MRC de Roussillon.

Les consultations publiques

La Commission de consultation a tenu 2 assemblées publiques de consultation. La première a eu lieu mardi le 21 août 2012 à Saint-Constant, dans les locaux de la MRC situés au 260 rue St-Pierre, bureau 200, à Saint-Constant. La deuxième assemblée publique a eu lieu jeudi le 23 août



## MRC DE ROUSSILLON

2012 à Châteauguay dans la salle du Conseil de ville de Châteauguay, située au 265 boul. D'Anjou, à Châteauguay. Des avis publics à cet effet ont été publiés dans deux journaux hebdomadaires de la région, soit dans le Soleil de Châteauguay, édition du mercredi 15 août 2012 et dans le journal le Reflet, édition du 15 août 2012. Le texte de l'avis public est reproduit en annexe du présent rapport.

Quatorze (14) personnes ont participé à la consultation publique du 21 août à Saint-Constant. La réunion a débuté à l'heure prévue, soit 19h30. Après les formalités d'ouverture par la préfète agissant à titre de Présidente de la Commission, une présentation du contenu technique du projet de schéma de risques a eu lieu à l'aide d'une présentation visuelle. Cette présentation faisait état du contexte, des objectifs et du contenu du projet de schéma de risques. Une période de questions, de commentaires et d'échanges a suivi. Les questions et commentaires couvraient les points suivants :

- Des précisions sur l'exonération pour les municipalités adhérentes au schéma tel que spécifié à l'article 47 de la *Loi sur la sécurité incendie*,
- le délai pour se conformer aux nouvelles exigences du schéma,
- la densification du territoire et la possibilité que les risques d'incendie augmentent, et
- les coûts pour les municipalités pour se rendre conformes aux exigences du schéma.

Aucune demande de modification des éléments de contenu du schéma n'a été exprimée. Aucun mémoire écrit n'a été déposé.

Sept (7) personnes ont participé à la deuxième consultation publique du 23 août à Châteauguay. La réunion a débuté à l'heure prévue, soit 19h30. Après les formalités d'ouverture par la préfète agissant à titre de Présidente de la Commission, une présentation du contenu technique du projet de schéma de risques a eu lieu à l'aide d'une présentation visuelle. Cette dernière faisait aussi état du contexte, des objectifs et du contenu du projet de schéma de risques. Une période de questions, de commentaires et d'échanges a suivi. Les questions et commentaires couvraient les points suivants :

- des précisions au sujet des 65 actions qui devront être entreprises par les municipalités qui adhèrent au projet de schéma,
- le rôle de la MRC dans la mise en application du schéma de risques,
- des précisions sur l'approche différente retenue par les villes du secteur Est de la MRC par rapport aux villes du secteur Ouest de la MRC,
- l'absence de certaines villes dans l'Ouest de la MRC et l'impact que ceci pourrait avoir sur les villes de Châteauguay et Saint-Isidore qui adhèrent au schéma de risques,
- l'option du regroupement « B » (regroupement sous le service des incendies de Châteauguay) et la possibilité d'envisager d'autres scénarios,
- les délais d'optimisation et les travaux à faire entre les municipalités qui adhèrent;
- les obligations pour une municipalité qui n'adhère pas au schéma de risques,
- la possibilité de compter sur l'entraide d'une municipalité voisine lorsque celle-ci n'adhère pas au schéma de risques,
- la qualification nécessaire pour les pompiers des municipalités qui adhèrent au schéma;
- la conformité des ressources matérielles actuelles;



## MRC DE ROUSSILLON

- les limites des collaborations possibles entre les municipalités qui adhèrent à un schéma vs celles qui n'adhèrent pas;
- une ville n'adhérant pas audit schéma pouvant avoir un plan alternatif, et
- la possibilité qu'une ville non participante au schéma s'y joigne ultérieurement.

Aucune demande de modification des éléments du contenu du schéma n'a été exprimée. Aucun mémoire écrit n'a été déposé.

### Recommandation de la Commission au Conseil des maires

La Commission a délibéré après la deuxième réunion de consultation publique et a évalué l'ensemble des questions et des commentaires qui lui ont été adressés par le public. La Commission a pris note qu'aucune demande de modification n'a été exprimée dans le cadre de la consultation publique et que personne ne s'est opposé au principe même d'élaborer un schéma de couverture de risques incendie. La vaste majorité des questions visait à comprendre le processus et ses implications.

À la suite de ces travaux, la **Commission recommande au Conseil des maires de la MRC de Roussillon de procéder à l'adoption du projet de schéma de couverture de risques incendie tel qu'il a été déposé en juin dernier au Conseil de la MRC et tel qu'il a été présenté lors des 2 assemblées de consultation.**

NATHALIE SIMON,  
Présidente.

PIERRE LARGY,  
Secrétaire.



MRC DE ROUSSILLON

## ANNEXE

**Avis public annonçant la tenue  
des assemblées de consultation**



MRC DE ROUSSILLON

## AVIS PUBLIC

### **PROJET DE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE Consultation publique**

AVIS PUBLIC est donné, par le soussigné, secrétaire-trésorier, que le Conseil de la MRC de Roussillon a adopté, le 27 juin 2012, un projet de schéma de couverture de risques incendie.

Le projet de schéma de couverture de risques incendie a pour but de réduire la vulnérabilité face aux sinistres, mieux connaître les risques, responsabiliser tous les acteurs, accroître l'efficacité des organisations publiques responsables, optimiser les ressources, minimiser les pertes matérielles et minimiser les pertes de vies humaines. Les municipalités locales concernées de la MRC devront se conformer au plan de mise en œuvre identifié au schéma et ainsi bénéficier de l'exonération de responsabilité prévue à l'article 47 de la *Loi sur la sécurité incendie*.

Deux (2) assemblées publiques de consultation auront lieu pour expliquer le contenu du projet de schéma de couverture de risques incendie et pour entendre les représentations des personnes et organismes. Ces assemblées publiques auront lieu comme suit :

- Mardi, le 21 août 2012 à 19h30 à la salle du Conseil de la MRC de Roussillon au 260-B, rue Saint-Pierre à Saint-Constant, et
- Jeudi, le 23 août 2012 à 19h30 à la salle du Conseil de la ville de Châteauguay, 265, boulevard d'Anjou bureau 101, à Châteauguay.

Le Projet de schéma de couverture de risques incendie est disponible pour consultation au bureau de chacun des secrétaires-trésoriers ou greffiers des neuf (9) municipalités de la MRC de Roussillon qui ont adhéré au projet de schéma de risques. Ces municipalités sont : Candiac, Châteauguay, Delson, La Prairie, Saint-Constant, Saint-Isidore, Saint-Mathieu, Saint-Philippe et Sainte-Catherine. De plus, le Projet de schéma de couverture de risques incendie peut aussi être consulté au bureau administratif de la MRC au 260, rue St-Pierre, bureau 200 à Saint-Constant.

Donné à Saint-Constant, ce 13 août 2012.

PIERRE LARGY,  
Secrétaire-trésorier et  
Directeur général .